

40223 19.3986 D

Détails biographiques de la
Sœur St Lainé - des Soeurs de
la Charité de Québec.

Trouvée dans des papiers qui semblaient
provenir de M. Foucher de Saint Maurice

Premier souvenir. Un homme sur le bâtimen^t qui traverse l'os. et l'os.
Pierre Mahon et son enfant Mary-Victoria, d'Europe en Canada fait som-
bleau de vouloir jeter la petite à l'eau... elle crie : maman ! elle aurait
reconnu cet homme après de longues années, disait-elle.
À Québec, elle loge avec son père et sa mère dans une maison où se ren-
contre deux sauvagesses dont l'une semble vouloir la jeter au feu :
cette fois encore elle appelle sa mère....

Elle laisse Québec dans un sleigh avec son père et sa mère - elle croit avoir
traversé le fleuve, car elle se rappelle qu'un homme précédait la voiture
pour s'assurer si la glace était solide.

Elle ignore le nom de la paroisse où sont demeurés ses parents - le père
était tailleur - Elle se rappelle avoir vu l'Abbé M. Robson chez elle - il
venait voir son père atteint de consommation - ^{le père catholique, la mère protestante.} La première confession se
fit au P^r M^r. Robson qui l'avait placée devant lui, puis était caché
la figure de son monchoir - La première chose de l'enfant fut de lui
ôter son monchoir - le prêtre rit beaucoup de la simplicité de l'enfant.
Douloureuse impression en laissant son père mort - il était si froid !
elle ne se souvient pas si elle avait quitté la maison pour aller réclamer
chez le ministre après ou avant la mort de son père. Elle a vécu quelques
mois, croit-elle, chez le ministre. Réclamée par le P^r M^r. Robson, elle arriva au
presbytère. Le curé était absent, mais le conducteur entra et déposa, avec une
petite malle, l'enfant âgée de 4 ans. A peine était-elle entrée qu'une folle qui
parcourait les campagnes, arriva au presbytère, lui fit signe de la suivre, la
prit par la main et s'enfuit avec elle. La première chose qu'elle lui fit
fut de lui couper les cheveux, puis d'exiger le nom de mère que l'enfant
ne voulut jamais lui donner, refus qui lui attira force mauvais traitements
de la part de cette folle - En pieds, un chapeau de paille enfonce sur les
yeux, en haillons, l'enfant faisait pitié à tous qui la croyaient fille de
cette misérable femme dégreenille, qui était la risée de tout le monde -
Le soir, elles couchaient dehors lorsque le temps le permettait, ou dans une grange,
se nourrissaient de ce que la folle avait reçu en mendiant. Après l'avoir con-
duite de paroisse en paroisse, ^{après des dangers de toute sorte} jusqu'à S. Antoine de Tilly, elle se dirigea avec l'en-
fant vers le moulin qu'elle se proposait de visiter dans tous ses détails. M^r. Léonard
(Lafleur) arriva presque en même temps qu'elles au moulin pour y faire moudre
son grain - La vue de la chère petite le charma - il s'informa à qui elle ap-
artenait. Le jeune Bourret, fils du menuier, qui parlait un peu l'anglais,
questionna l'enfant qui lui raconta sa petite histoire en l'assurant que cette
femme n'était pas sa mère... Elles passèrent la nuit chez M^r. Bourret qui les
avait recueillies et qui avait surtout l'œil sur l'enfant qu'il voulait faire
adopter par M^r. Léonard. - Le lendemain matin, la pauvre folle vint

un mantelet de Mad. Bonnet, et comme l'enfant l'entrait que ce vêtement ne lui appartenait pas, elle la frappa très rudement à plusieurs reprises, et c'est avec peine que les gens parvinrent à la lui arracher des mains. chose singulière : elle en avait un grand soin lorsque il s'agissait de lui donner à manger... elle s'informa, après avoir consenti à donner l'enfant à Mme Levisigny, si l'avait des vaches sans troupeau, bien faire profiter la petite créature —

Le Rcv. Fr. Mr. L. Proulx, curé de St. Antoine, fit l'enfant quelques années plus tard, chez les Religieuses de l'Hôpital Général, puis chez les Ursulines où elle fit un cours complet et très brillant. Elle entra au noviciat pris l'habit sous le nom de Mme de Eulalie ; elle sortit au bout de quelques mois la Sainte lui faisant défaut. Elle passa ensuite par diverses épreuves qui ne ralentirent pas son désir de se faire religieuse — Mais le bon Dieu eut des préférences pour la pauvre orpheline encouragée par son protecteur, le Rcv. Fr. Mr. Proulx, Melle. Malou demanda et obtint l'entrée au Noviciat des Soeurs de la Charité, et elle y fut admise le 17 octobre 1851, troisième année après la fondation de cette maison à Québec. Elle prononça ses vœux le 21 oct. 1853, sous le nom de Sœur S. Louis. Il semblerait que ce jour du 21 oct., fêté de la Présentation de la Sainte Vierge au Temple, fut la source de sa tendre dévotion pour la Vierge Immaculée qui remplit toujours son cœur, et qui lui inspira de prendre pour anniversaire de sa naissance, date qu'elle ignorait toujours, le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception. — Âme d'étoile, riche des dons de la nature, douée d'un caractère aimable et presque parfait, pleine de charité et de dévouement — piété vraie et angélique — modèle parfait de régularité — humble — aimant la vie cachée — 2 ans après sa profession en novembre 1855, elle fut élue Maîtresse des Novices, charge qu'elle occupa pendant onze années consécutives. Vie de bonheur, de salutaires exemples, de œuvres consolées, de travaux utiles, d'actes de charité, de piété, de sacrifices héroïques, de mortifications — Accomplis de gaîté de cœur avec la générosité qui faisait le fond de son caractère. Cette religieuse que distinguait une obéissance parfaite. En 1866 elle fut élue Supérieure Générale. Pendant son gouvernement sage, patient, imprégné de la plus suave charité, puisée dans le cœur de Jésus — Nommée en 1869 — Le bien opéré fut immense — Guerres de zèle et d'apostolat pour les malades et lesorphelins qu'elle aimait de toute son âme — Fondations de nouvelles maisons dans le diocèse de Québec et de Rimouski — Assistante de 1872 à 1878 — Nommée de nouveau Suprême en 1878 et en 1881 — Assistante en 1884 chargée tout dans cette charge que le bon Dieu l'a confiée à sa famille religieuse.

Pendant ces 12 années de Supériorité de la Sœur S. Louis, les maisons dont les noms suivent furent fondées : —

1. Carleton, Baie des Chaleurs 1864
2. S. Nicolas (Lévis) 1870
3. Montréal, 1871
4. Ste. Anne de Beaupré 1872
5. S. Ferdinand du Khalifat (Megantic) 1872
6. S. Charles (Bellechasse) 1878
7. Charlotte town Ile du Prince Édouard, 1879
8. L'Hospice S. Joseph de la Délivrance, Lévis 1879
9. S. Alexandre (Kamouraska) 1881
10. Cap Rouge, 1881

19.3986 D 40222

Quebec le 15 avril
1891.

Monsieur Ph. Gagnon
conseiller de ville
93 rue du Port
S. Port de Quebec

Mon cher ami -

Je me suis enfin décidé
d'envoyer mes notes demandées,
et sans perte, l'enveloppées
des "Notes pour servir à
l'histoire de l'Empereur Maximi-
lian," que vous m'avez demandées
au nom de M. Alveugot, libraire
de Niort.

Si demandez votre tout
le plaisir.

Fanchon Sainte-Marie

15 Avril 1891.

La question du jour

Suppression de la langue française au Canada

On deux reprises différentes l'Assemblée Legislatrice de la province de Québec s'est occupé de la délimitation de nos frontières. J'ai eu l'honneur de faire partie du Bureau chargé d'étudier cette importante question. Il fit un travail considérable et je me plais à reconnaître de ce l'esprit de patience et d'études que montrèrent alors mes anciens collègues et leur regretté secrétaire M... Provost.

Depuis d'autres renseignements sont venus se joindre à ceux qui nous avaient été communiqués. En membre de la Société Royale du Canada, M. Pouj de Lages a reçu dans une conférence tenu devant cette Société demandé un travail sur "la Frontière nord de la Province de Québec" qui a été l'objet d'un analyse. Il jette beaucoup de lumière sur cette délicate question.

C'est en courant au plus court avec un de nos hommes d'état distingués que M. de Lages eut l'idée d'écrire son mémoire sur ces frontières.

Le lieutenant-gouverneur Masson renait
de lui déré;

J'ai souvent parcouru le chemin de Sainte-Foye, témoin de l'héroïsme de nos ancêtres
et admiré cette incomparable plaine de la rivière Saint-Charles, si merveilleusement
encadrée par les Laurentides, et je me suis dit que, au-delà, bien au-delà de ces montagnes,
se trouve peut-être, s'étendant jusqu'aux rives de la baie d'Hudson, un champ vaste et
productif d'exploitation qui pourra contribuer avant longtemps à la prospérité de la ville
de Québec et de toute la province.

M. de la haye fit ce mit de suite à l'œuvre - il
l'intendant il donnant un publice un mémoire
court, raisonnable, basé sur des faits, de dates
de documents. On y voit tout à faire déjeler
les relations de Charlevoix, les voyages de
des Groseilliers, Paulissen, du pris alloué,
la description de Lescarbot sur les horres
de la nouvelle France, l'acte pour
l'établissement de la compagnie des coul-
asseries en date du 27 aout 1627, les
commissionis de M. de Saugon (1651) et
du vicomte D'Argenson (1658), le voyage
de Bourdon, la pris de possession de l'île
Bentue - ce caractère n'a pas retracé dans
l'étude M. Joseph Étienne M. de Lévis -
la lettre que l'intendant Talon écrivait
le 2 novembre 1671, ordonnant au sieur
de Saint-Simon de renouveler pris il
possession de la baie d'Hudson, "au nom de
Sa Majesté", avec ordre d'y éléver les armes
de l'île "pour faire"; les instructions de M. de la
Barre en Date des 5 aout 1683, conser-
nant les relations à suivre avec le colonel
Dongan; le traité de neutralité conclu à
Wres le 16 novembre 1686; l'acte
de cession ^{bâti} au Canada en 1830, de tous
les droits de la compagnie de la baie
d'Hudson -

(3)

Tous ces documents sont précis,
et j'attends une besoing toute nouvelle
sur le sujet que nous occupait alors
moments. Mais la pièce le plus curieux
est, sans contredit le document suivant
dont l'origine se trouve dans les archives
du ministère des affaires étrangères, à Paris,
et que M^r. Paul de Lorges a été assez
heureux de se procurer.

Cette pièce se lit comme suit:

"Nous, Louis Dablon, prêtre, religieux de la compagnie de Jésus, missionnaire employé
à l'ynstruction des nations sauvages de la Nouvelle-France, et Denis de Lavalière, lieuten-
tant d'une compagnie d'ynfanterie entretenue pour le service de Sa Majesté au dit pais,
certifions à tous qu'il appartiendra que les sauvages du costé de la Baye du Nord du
Canada estant venus à Québek au mois de juin de l'année 1660 pour demander à monsieur
le vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, un missionnaire pour les yns-
truire et un officier pour les conduire, nous y serions allez par ordre de monsieur d'Argen-
son, accompagnez des nommez Denis Guyon, Desprez, Couture¹ et François Pelletier,
faisant le dit voyage par terre, et estant arrivez chez les dits Sauvages, ils nous auroient
reçu fort humainement et consenti que nous prissions possession de leur pais au nom de
Sa Majesté, ce que nous avons fait en y arborant des croix et cotes d'armes de Sa Majesté.

"En Foy de quoi nous avons signez le présent certificat. Fait à Montréal le troisième
may 1662.

"Louis Dablon, de la compagnie de Jésus, Denis de Lavalière."

Voici, du reste, ce que le P. Dablon écrivait le 2 juillet 1661 au P. Jérôme Lalemant,
supérieur des missions de la compagnie de Jésus à la Nouvelle-France:

"Enfin, avec l'aide de Dieu, nous voilà rendus presque à my-chemin de la Mer du Nord, en
un lieu qui est comme le centre des deux Mers, de celle que nous avons quittée et de celle
que nous cherchons; puisque en venant de Tadoussac icy nous avons tousiours monté, mais
si prodigieusement, que nos Sauvages nous voulant rendre raison des excessives chaleurs
dont ces régions sont brûlées, disoient que cela provenoit du voisinage du Soleil, duquel
nous avons beaucoup approché, ayant surmonté des saults si hauts et en si grand nombre.
D'un autre costé, nous n'avons plus désormais qu'à descendre, toutes les rivières sur les-
quelles nous avons à naviguer, s'allant descharger dans la Mer du Nord, comme toutes
celles que nous avons passées, se vont rendre à Tadoussac."

Tous ces documents sont
merveilleux
J'en suis étonné et je
vais faire de mes deniers
pour les faire écrire en les lui mentionnant

(47)

~~Le~~ L'assassinat du père Jeanneau et
 l'honorable M. Staneket, député de
 Beauce viennent de nous rappeler ces
 termes émus et éloquents, que le sieur
 Quebec avait droit de traiter cette question
 de frontières, plus que tout autre.

Mais les causes d'appréhension et
 d'alarme.

N'est pas ici que le Père Dolleau
 partait pour explorer les contrées situées
 au nord du Saint Laurent? que le père
 de Quey s'en allait à la découverte des
 lac Saint Leon? que le père Druillettes
~~ren~~ accourrait étudier les rives de la
 Chaudière et du Richelieu? De Quebec
 les pères de Brébeuf, Daniel, Gabarriand,
 Pague, Rainbaud ~~partent~~ s'embarquaient
 en canot d'écorce pour se rendre au
 fond du lac Huron; Marguerite et
 Pelletier faisaient leurs aller-retours avec ordre
 de débarquer le Mississippi; le père
 Albanel ~~se rendait~~ se rendait à la baie d'Hudson,
 le père Aubry allait faire une croisière
 évangéliser à plus de 2000 lieues "jusqu'au
 bord lumié vers le nord" ^{anné que l'antiquité} ~~des~~ Ces relations
 du temps, c'est dans nos vieilles capotes
 que le père Laure tenait sa carte
 décrivant la contrée qui s'étend depuis
 le Saguenay jusqu'au lac Mistassini, c'est
 ici que le père Aubry exprimait celle
 des pays situés au sud du Saint
 Laurent.

Tous ces souvenirs du passé
 n'ont-ils pas le droit d'être évoqués ici?

(5)

dans cette ville qui a été le pivot, le
coeur de cette Nouvelle France
devenue depuis nos pères et qui courait
depuis la baie d'Ungava jusqu'à la
Gaspésie, depuis le pôle nord jusqu'au
Golfe du Mexique

~~L'honorable personnage~~

~~du~~ ~~lors~~ ~~le cours du débat~~ ^{évidemment par cette question de frontière} ~~à cette~~
~~allusion fut fait à celle~~ ~~quelle~~ ~~a cette grande langue française~~,
~~à cette reine des langues que l'on est~~
~~en train de proscrire~~

~~évoquant à cette minorité dans~~

~~l'ordre pour lui-même, et par exemple~~
~~les temps~~ ^{étaient} ~~sont venues de rappeler~~
~~certaines de lui~~ ~~et voilà, je vous dirai ce que pensaient~~
~~les autres, ce que pensent encore de~~
~~nous des hommes qui, certes laisser~~
~~ront un nom dans l'histoire et~~
~~un grand souvenir dans nos affections~~
~~Il n'y laissez moi venir faire une légère~~
~~d'grammois, et si je ferai de la moquerie le~~
~~plus délicate possible -~~

Dans la province de Québec
nous ne croyons d'entraîner de jolies
préciosités et de délicates attentions
la minorité anglaise. En rapport
de certaines autres provinces n'en fait
pas toutefois, et ^{comme dans les autres} ~~peut-être~~
~~peut-être~~ ~~ce qui se passe au Manitoba.~~
~~Assurément je suis~~

(20)

Ces importantes paroles, terminant
de lettres aussi autorisées ~~mentaires~~
d'être connues ~~du public~~ — et
joue quelle plus belle occasion de le
faire — Ne parlons-nous pas des
contrees découvertes par ceux qui
porteraient la belle lorgne de nos
pères, "dans ce beau voyage", pour
me servir des paroles du marquis de
Lorre — qui deux fois le pays et
durent tant de siècles, fut regardé
comme le type de l'expression concise,
nette, et le plus habile interprète de
l'esprit et de la pensée française.

Le honorable premier ministre
vient à expliquer les détails des
trois lignes suggérées comme frontière.
Il n'entraîne, par deux des détails, la
demande qu'a fait le comte préside
par M^r. D'Amours, ^{au nom} député d'Ottawa,
la demande faite aujourd'hui par le
gouvernement est juste, équitable,
l'unanimité de la Chambre sur
le premier, et plus raccordante
terminer ce discours. Si les cours il y
a — que ces cours demandent comme
conséquence ces paroles que trouvent déjà
été de M^r. Gouin de Laval,

Nous, habitants de la province de Québec, ne ferons tort à personne en prenant notre part de ces vastes territoires que nos ancêtres ont arrosés du meilleur de leur sang.

(108)

Manuscrit de Monseigneur
Faucher de Saint Maurice.